



*Le genre masculin est utilisé dans ce document uniquement dans le but d'alléger le texte.

Guide du prix Edwin Parr pour les enseignants

Date limite de nomination : 18 mars

Aperçu

Le prix Edwin Parr pour les enseignants – qui porte le nom de l'ancien président de l'Alberta School Boards Association (ASBA), Edwin Parr – reconnaît des enseignants de première année exceptionnels qui ont fait preuve d'excellence dans l'application de la [norme de qualité pour l'enseignement](#).

Critères d'éligibilité des candidats

Les candidats sont des enseignants de première année de la maternelle à la 12^e année qui répondent aux critères suivants :

- La première année d'enseignement doit avoir été effectuée dans un conseil scolaire membre de l'ASBA.
- Avoir effectué au moins l'équivalent de 100 jours d'enseignement à temps depuis le début de l'année scolaire en cours et avant la date limite de nomination.
- Doit être titulaire d'un certificat professionnel provisoire ou d'un certificat équivalent.
- Ne pas avoir plus de 120 jours de service d'enseignement équivalent à temps plein avant l'année scolaire en cours.

Nominateurs

Le personnel de la division peut nommer des enseignants qui répondent aux critères ci-dessus en remplissant le formulaire de nomination.

Liste de vérification du dossier de nomination

Formulaire de nomination (fourni dans la trousse de nomination)

- Questions relatives à la nomination (fourni dans la trousse de nomination)
- Lettre de soutien du directeur de l'école (à ajouter au formulaire de nomination par le nominateur)
- Au moins trois photos du candidat (à ajouter au formulaire de nomination par le nominateur; fichier image requis, c'est-à-dire JPEG/PNG).

Vous avez des questions? Contactez-nous.

awards@asba.ab.ca



Catégories de nomination

Jusqu'à 11 récipiendaires seront reconnus dans les catégories ci-dessous. Seuls les nominés sélectionnés qui seront reconnus lors de la cérémonie de remise des prix de l'assemblée générale d'automne de l'ASBA doivent être mentionnés comme « récipiendaires ».

Nomination	Processus de nomination	Soumission et sélection	Célébration
Zone Un récipiendaire par zone ASBA (deux pour la zone 2/3), à l'exclusion des conseils scolaires métropolitains et des autorités régionales francophones : <ul style="list-style-type: none">• Zone 1• Zone 2/3• Zone 4• Zone 5• Zone 6	Chaque division déterminera la procédure de collecte et la révision des <i>dossiers de nomination</i> , ainsi que l'obtention de l'approbation du conseil scolaire pour son nominé sélectionné.	<p>Le dossier de nomination du nominé sélectionné doit être approuvé par le conseil scolaire avant d'être envoyé au président de la zone concernée.</p> <p>Chaque zone sélectionnera un récipiendaire (deux pour la zone 2/3) et enverra le dossier de soumission du récipiendaire à l'ASBA.</p> <p>Jusqu'à six récipiendaires peuvent être sélectionnés.</p>	<p>Chaque zone organisera une célébration pour ses nominés.</p> <p>Les récipiendaires seront reconnus à l'échelle provinciale lors de la cérémonie de remise des prix de l'assemblée générale d'automne de l'ASBA; l'ASBA prendra en charge les frais de déplacement des récipiendaires.</p>
Conseils scolaires métropolitains Un récipiendaire pour chacun des quatre conseils scolaires métropolitains de l'ASBA : <ul style="list-style-type: none">• Calgary Board of Education• Calgary Catholic School District• Edmonton Catholic School Division• Edmonton Public Schools	Chaque division métropolitaine déterminera la procédure de collecte et la révision des <i>dossiers de nomination</i> , ainsi que l'obtention de l'approbation du conseil scolaire pour son nominé sélectionné.	<p>Chaque conseil métropolitain sélectionnera un récipiendaire et enverra le dossier de soumission du récipiendaire à l'ASBA.</p> <p>Jusqu'à quatre récipiendaires peuvent être sélectionnés.</p>	<p>Chaque division métropolitaine peut organiser une célébration pour ses nominés et/ou ses récipiendaires ou le faire en collaboration avec sa zone respective ou d'autres divisions métropolitaines.</p> <p>Les récipiendaires seront reconnus à l'échelle provinciale lors de la cérémonie de remise des prix de l'assemblée générale d'automne de l'ASBA; l'ASBA prendra en charge les frais de</p>



			déplacement des récipiendaires.
Francophone Un récipiendaire parmi les quatre autorités régionales francophones de l'ASBA.	Chaque autorité francophone déterminera la procédure de collecte et la révision des <i>dossiers de nomination</i> , ainsi que l'obtention de l'approbation du conseil scolaire pour son nominé sélectionné.	Les conseils scolaires francophones détermineront la procédure de sélection d'un récipiendaire et enverront le <i>dossier de soumission du récipiendaire</i> à l'ASBA. Un récipiendaire peut être sélectionné.	Les autorités francophones organisent une célébration pour leurs nominés et/ou leur récipiendaire ou le faire en collaboration avec leur zone respective. Le récipiendaire sera reconnu à l'échelle provinciale lors de la cérémonie de remise des prix de l'assemblée générale d'automne de l'ASBA; l'ASBA prendra en charge les frais de déplacement du récipiendaire.